

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Exercice 2025

Pour la seconde année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2025 clos le 31 décembre 2025.

Les éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA vont vous être exposés.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat ainsi qu'à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres combinant l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

En 2025, nous avons dégagé un excédent de 122 197 € que je vous propose d'affecter au report à nouveau, conformément au paragraphe 2 de l'article 205 de nos statuts.

Comme tous les ans, vous voyez apparaître des dettes. Il s'agit de dépenses constatées en 2025 et réglées en 2026.

Le bilan donne également un état de la trésorerie disponible au 31 décembre 2025, qui s'élève à 361 170 €, en augmentation d'environ 130 000 € par rapport à 2024.

Comme pour les exercices précédents, une partie de cette trésorerie reste engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, voitures Pullman 4024, B9c9, A7c7, Rotonde).

Cette année, nous avons poursuivi notre partenariat avec l'association Initiative 77, permettant l'ouverture de notre musée cinq jours par semaine, pour un coût de 525 € par trimestre.

Les recettes des entrées ont augmenté de 4 000 € pour le musée seul. Les activités annexes (boutique) sont en hausse de 1 800 € (+30 %).

Les recettes de location de patrimoine s'élèvent à 10 543 €, soit une baisse de 78 %. Celle-ci s'explique par une année 2024 particulièrement riche en grosses productions. Les subventions, quant à elles, sont en hausse cette année et représentent 80 855 €.

L'augmentation globale des produits d'exploitation n'aurait pu être obtenue sans l'aide de nos soutiens institutionnels et le travail acharné de nos bénévoles, notamment pour accueillir les productions artistiques utilisant notre environnement et/ou nos matériels. Une mention particulière à Guillaume, qui sait mieux que quiconque fédérer autour de la cause de l'AJECTA les institutionnels et les partenaires industriels.

Les cotisations sont en baisse (-4,5 %) malgré des relances effectuées assidûment par notre secrétaire. Les effectifs poursuivent également leur diminution. En 2025, 161 personnes ont cotisé : 160 adultes et 1 mineur.

On peut noter que les ressources provenant de la générosité publique sont en hausse cette année de 61,3 %. Cela provient essentiellement d'une assurance-vie souscrite en notre faveur par notre regretté Guy Rémy. Sans cela, les dons généraux seraient en baisse de 5,5 %. Les dons au titre de la souscription pour la 241P30 sont, eux, en baisse de 7,5 %.

Comparatif des principaux produits de 2019 à 2025

PRODUITS	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Entrées (Musée + Manifestations)	24 828	20 281	160 074*	17 969	6 175	8 227	17 707
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	14 171	9 795	22 667*	9 205	2 659	5 790	10 244
Mise à disposition de patrimoine (cinémas et locations diverses)	10 543	49 190	12 888	6 486	84 053	83 641	36 616

PRODUITS	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Emplacements exposants (Manifestations)	0	1 110	2 400	1 300	0	1 970	1 180
Billets (Trains et navettes manifestations)	24 296	12 371	15 335	18 314	3 800	6 158	1 270
Voiture-restaurant (Trains et manifestations)	5 905	5 820	0	2 050	0	1 412	3 668

* Hors festival

Pour mémoire, à la lecture de la réglementation fiscale conduisant à l'exonération des impôts commerciaux :

- La notion de « manifestation » regroupe les cinq manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.
- Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET...) quel que soit leur montant.
- Les billets de trains grandes lignes le sont également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.
- En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de boutique, buvette et restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre, être soumises aux impôts commerciaux. La facturation de prestations de main-d'œuvre ou de travaux l'est également.

Ces activités n'ont toutefois pas un caractère prépondérant et leurs produits, ne dépassant pas 80 011 €, restent exonérés des impôts commerciaux.

La mise à disposition de patrimoine demeure, quant à elle, sujette à discussion selon que l'on considère ces revenus comme une activité concurrentielle par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle nationale, ou que l'on retienne le caractère unique des pièces concernées, ne pouvant par essence faire l'objet de concurrence. Avec 10 543 €, qui s'ajoutent aux 10 250 € évoqués ci-dessus, nous restons sous le seuil d'exonération.

Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais, l'assemblée générale est l'occasion de saluer et remercier l'ensemble de nos généreux donateurs ainsi que nos bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers. Ces abandons de frais s'élèvent cette année à 45 690 €, en baisse de 18 %.

Les dons en numéraire atteignent cette année 71 170 €, dont 1 505 € destinés à la remise en état de présentation de la 241P30.

En 2025, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 13 411 heures, soit une hausse de 2 000 heures, représentant une valorisation de 210 808 €.

Cela équivaut à 8,7 équivalents temps plein répartis sur 57 permanents, en baisse par rapport à l'an dernier, soit en moyenne 0,15 ETP par personne, avec toutefois d'importantes disparités puisque certains cumuls individuels dépassent 1 100 heures, soit 0,7 ETP.

Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 80 855 €. À ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Provenois pour l'aide et la confiance que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder.

Je remercie également nos élus départementaux et régionaux qui ont su soutenir nos projets de valorisation du patrimoine.

L'AJECTA a ainsi bénéficié en 2025 d'un montant total de 225 312 € provenant des subventions, de la générosité publique, de la valorisation des dons en nature, des aides des collectivités locales, de l'État ainsi que d'un legs de 73 287 €.

Il convient toutefois de relativiser certaines évolutions observées dans nos comptes par un important effet de calendrier. En effet, la souscription lancée à l'automne sous l'égide de la Fondation du Patrimoine a déjà mobilisé la générosité de nos soutiens à hauteur d'environ 15 000 €.

Ces fonds, collectés et conservés par cet organisme tiers, ne nous seront formellement versés qu'au démarrage des travaux adossés au Loto du Patrimoine, à l'horizon 2028-2029. La dynamique des dons en faveur de l'AJECTA demeure donc solide, bien qu'une partie de cette générosité n'apparaisse dans notre comptabilité qu'au cours des exercices futurs.

Depuis le 4 janvier 2022, nous bénéficions d'une nouvelle convention d'occupation avec la SNCF, selon laquelle nous versons un loyer d'environ 6 000 € par an, tandis que la SNCF renonce à nous facturer 203 665 €, correspondant à la valeur de marché de la superficie et des bâtiments occupés.

En tenant compte du travail des bénévoles et des dons en nature, les contributions volontaires représentent 74 % du budget total, en additionnant les recettes numéraires et les contributions en nature. Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent.

Nous avons délivré cette année 132 reçus fiscaux au titre des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, pour un montant total de 272 412 €. Nous remercions encore une fois nos généreux donateurs ainsi que nos membres. Ce montant est déclaré à l'administration fiscale conformément à la réglementation en vigueur.

Dépenses relatives aux projets en cours en 2025

- 141TB407 : 1 025 €
- Poste de Cravant : 316 €
- Voiture Pullman 4024 : 528 €
- B9c9 : aucune avancée cette année
- 140C231 : 2 939 €
- État de présentation de la 241 P 30 : aucune avancée cette année
- Travaux de voie : 12 169 €
- Rotonde : 960 €

Dépenses notables d'entretien courant et d'équipement

- Rame historique et matériels divers : 4 432 €
- Autorisations de circulation et contrôles techniques : 19 426 € (compte 615600)
- Outillage : 1 311 €

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association.

Cette réalité doit donc conduire à une gestion particulièrement prudente de notre trésorerie. Nous demandons à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser autant que possible les abandons de frais.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du budget prévisionnel 2026. Nous sollicitons votre approbation lors du scrutin.

Pour mémoire, il existe un état de la trésorerie et des engagements, tenu à jour quasi en temps réel sur l'extranet.

Cet état, ainsi que la documentation transmise au cabinet comptable pour l'élaboration de la plaquette des comptes annuels 2025, sont accessibles à l'ensemble du Conseil d'administration.

Ces informations peuvent également être consultées par tout membre à jour de sa cotisation, sur rendez-vous pris auprès d'un administrateur.

Le bilan et le compte de résultat synthétiques, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, seront publiés au Journal officiel conformément à la législation en vigueur.

L'année 2025 a une nouvelle fois démontré que la pérennité de notre association repose sur une gestion rigoureuse, un engagement bénévole exemplaire et le soutien fidèle de nos partenaires institutionnels et donateurs.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des membres, bénévoles, donateurs, ainsi que les collectivités et services de l'État, pour leur confiance et leur contribution.

C'est grâce à cette mobilisation collective, dans un esprit de responsabilité et de passion partagée, que nous pouvons continuer à préserver, valoriser et transmettre notre patrimoine ferroviaire.

Ensemble, poursuivons cette dynamique au service de notre histoire et des générations futures.

Karine GIRARD

Trésorière